



Réf. Farde e-Assemblées : 2383848

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

**Objet :** Droits Humains.- Bruxelles - Ville Lumière.- Adoption de deux personnes en danger : Raif BADAWI et Loujain AL-HATLOUL.

Le Conseil communal,

Considérant que le 23 novembre 2015, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles a adopté une motion consacrant la Ville de Bruxelles « Ville Lumière », label décerné à la commune par Amnesty International qui la reconnaît ainsi comme respectueuse des Droits humains ;

Considérant que l'adoption de cette motion engage la Ville à respecter une série de principes et à mettre en œuvre une des actions parmi lesquelles apporter un soutien symbolique à des individus dont les Droits Humains sont bafoués et qui sont en danger dans le monde ;

Considérant que lors de l'adoption de cette motion « Ville Lumière » par le Conseil communal du 23 novembre 2015, ce dernier avait voté l'adoption de Hamid Babbei, doctorant iranien de l'ULG, prisonnier d'opinion qui fut libéré en 2019 grâce aux actions de Amnesty International ;

Considérant que la Ville de Bruxelles désire faire suite à son engagement en faveur des Droits humains en tant que Ville Lumière et étant donné la proposition du Conseil consultatif de la Solidarité Internationale du 13 janvier 2021, de proposer à l'adoption Raif Badawi, blogueur saoudien emprisonné pour ses opinions depuis 2012 et pour 10 années ainsi que Loujain Al-Hatloul, militante saoudienne des Droits des Femmes emprisonnée depuis 2014 sur base des lois interdisant aux femmes de conduire en Arabie saoudite ;

Considérant que si les adoptions sont votées par le Conseil communal, il s'agira de communiquer sur cet engagement rappelant l'adhésion de la Ville de Bruxelles au réseau « Ville Lumière » et l'adoption des deux nouvelles personnes en danger ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La Ville de Bruxelles s'engage à soutenir deux nouvelles personnes en danger : Raif Badawi et Loujain Al-Hatloul dans le cadre de la motion votée le 23 novembre 2015 consacrant sa participation au réseau « Ville Lumière » d'Amnesty International.

Annexes :

[Extrait CC du 23 novembre 2015 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Motion Bruxelles, Ville Lumière de Amnesty International FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)